

Montpellier Football Americain



LES HURRICANES

(1310 av. du Père Soulas « l'Iris Bleu » 34090 Montpellier)

<http://www.leshurricanes.com>

06 75 26 71 28 (renseignements inscriptions)



2015-16

Nouvelle Inscription

Collez votre photo
ici

Nom : _____

Prénom : _____

Catégorie (ne pas prendre en compte le surclassement) : _____

Pièces à fournir :

* Cette Page remplie avec photo collée en haut à droite

* Demande de licence FFFA remplie

Obligatoirement remplie par un médecin du sport pour les joueurs surclassés.

N'oubliez pas de la signer.

* Fiche d'adhésion Sportmut

IMPORTANT !!! : Même si vous n'adhérez pas, remplissez les informations, cochez "je n'adhère pas" et **signez**

Si vous adhérez renvoyez **DIRECTEMENT** votre inscription à la sportmut.

* 1 enveloppe libellée timbrée

Pour être prévenu de l'AG du club en fin d'année. Dans tous les cas, la date sera annoncée sur la page facebook du club 1 mois à l'avance.

* Autorisation parentale

Pour tous les joueurs mineurs au moment de l'inscription

* Chèque(s) licence

Montant suivant la catégorie et la formule (location équipement ou pas), 3 chèques maximum libellés à l'ordre de MFA Hurricanes

* Chèque caution

200€ Obligatoire pour tous les joueurs même ceux qui ont leur équipement. Ce chèque sera restitué au moment de l'AG si le joueur a restitué tout son matériel, ses maillots de match et payé d'éventuelles sanctions fédérales. Tout chèque non récupéré au 31 juillet 2015 sera détruit

* Photocopie de la mutuelle

celle de l'enfant ou de la famille (le nom de l'enfant doit y figurer)

Pas d'impression recto-verso

Rappel des catégories

(+ signifie que le joueur peut être surclassé)

2008, 2007 : Mini-Canes, 2006 : **Mini-Canes +**

2005 : Benjamin 1, **2004 : Benjamin 2+**,

2003 : Minime 1, **2002 : Minime 2+**,

2001 : Cadet 1, **2000 : Cadet 2+**,

1999 : Junior 1, 1998 : Junior 2, **1997 : Junior 3+**,

1996 et avant : Senior

Tarifs Saison 2015/2016

Payable en maximum trois chèques encaissables sur les trois mois suivant l'adhésion, les 3 chèques doivent être remis le jour de l'inscription, **le montant TOTAL de la licence doit être réglé au 1er décembre 2015** au plus tard.

Tout renouvellement après le 20 octobre entraine un surcout de 60€ (imposé par la FFFA)

Licences :

Tous les joueurs s'inscrivant au club doivent prendre la licence correspondant à leur catégorie. En cas de surclassement le joueur doit prendre la licence de la catégorie dans laquelle il est surclassé. Exemple : un cadet surclassé en junior paye le prix de la licence junior.

Forfait licence + équipement Junior et Senior A et B	255 €
Forfait licence + équipement Minime et Cadet	240 €
Forfait licence + équipement Féminin	150€
Forfait licence + équipement Minicanes	150 €
Licence seule Junior ou Senior A et B	195 €
Licence seule Minime, Cadet ou Benjamin	180 €
Licence seule Féminin	120€
Location à l'année du casque seul (toutes catégories)	40 €
Location à l'année de l'épaulière seule (toutes catégories)	40 €
Cheerleading (licence + prêt de la tenue et des pompoms)	150 €
Flag(licence + prêt de la tenue et des flags)	120€
Universitaire (sur présentation de la licence FFSU)	50€

Horaires d'entraînement (tous les entrainements ont lieu au domaine de Veyrassi) :

Seniors : Jeudi 19h30-22h.

Seniors B (joueurs débutants, prêts et transferts) : Mardi 19h30-21h30 et Samedi 11h-13h.

Juniors A (joueurs inscrits au club l'année précédente) : Mardi 19h30-21h30

Juniors débutants : Mercredi 17h-19h et Samedi 11h-13h

Cadets, Minimes et Benjamins : Mercredi 17h-19h et Samedi 11h-13h.

Mini-Canes : Mercredi 17h-19h et Samedi 11h-13h.

Flag, Universitaire et Féminin : Mercredi 19h30-21h30

Déplacement lors des matchs :

Les déplacements dans le Languedoc-Roussillon se font en co-voiturage. Il est donc demandé aux parents de prendre leurs dispositions et aux parents disponibles de participer à l'accompagnement de leur enfant. Les déplacements en dehors de la région se font en bus ou minibus affrétés par le club.

Tenue de match et équipement obligatoire :

Le club prête aux joueurs les maillots de matchs aux couleurs de l'équipe le jour des matchs

Les joueurs doivent obligatoirement se munir de :

* Chaussures à **crampons plastiques** ou moulés. Vous pouvez en acheter à Décathlon (de préférence rouges) ou en acheter des spécifiques au football américain et aux couleurs du club de marque Nike à partir de 65€.

* Un protège dents spécial Foot US **non transparent ni blanc**. Il y a 3 niveaux de **protège-dents** : plastique 3€, plastique bi-densité 6€, mi-plastique mi-gel et ventilation améliorée 12€ que vous pouvez acheter au club.

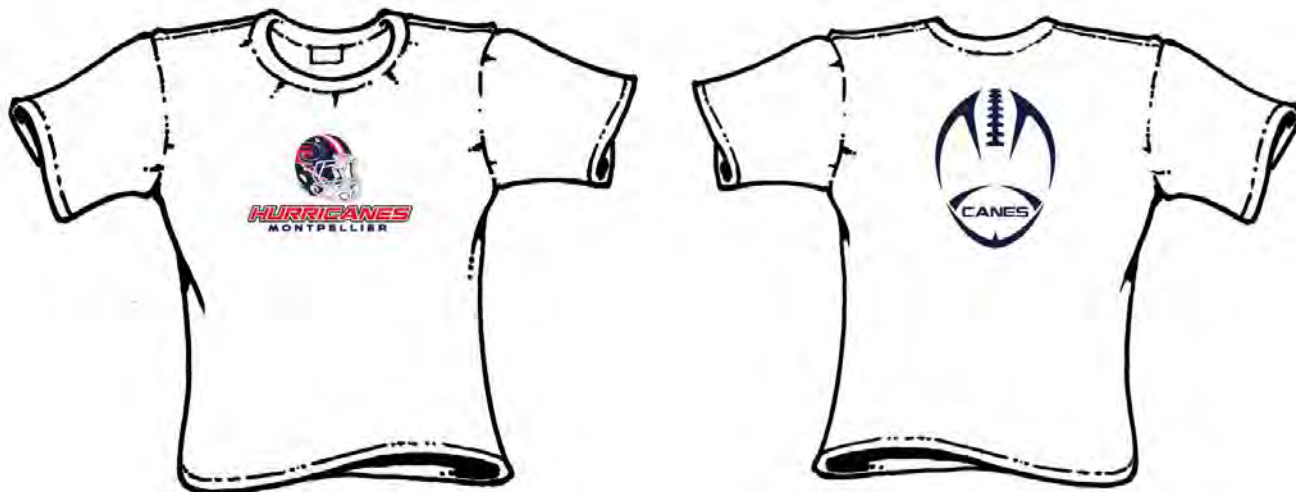
* Pour une question d'hygiène les joueurs doivent s'acheter leur propre **pantalon de match** en vente au club. Il y a 3 modèles : un à 45€ en polyester qui convient parfaitement aux débutants, un à 75€ en lycra pour les joueurs plus expérimentés et 105€ en lycra renforcé et aéré avec short de protections thermoformées pour les joueurs de haut niveau. L'ordre du chèque (séparé de la licence) pour le matériel est MFA Hurricanes avec au dos, le nom du joueur, sa taille et le matériel acheté.

Equipement facultatif :

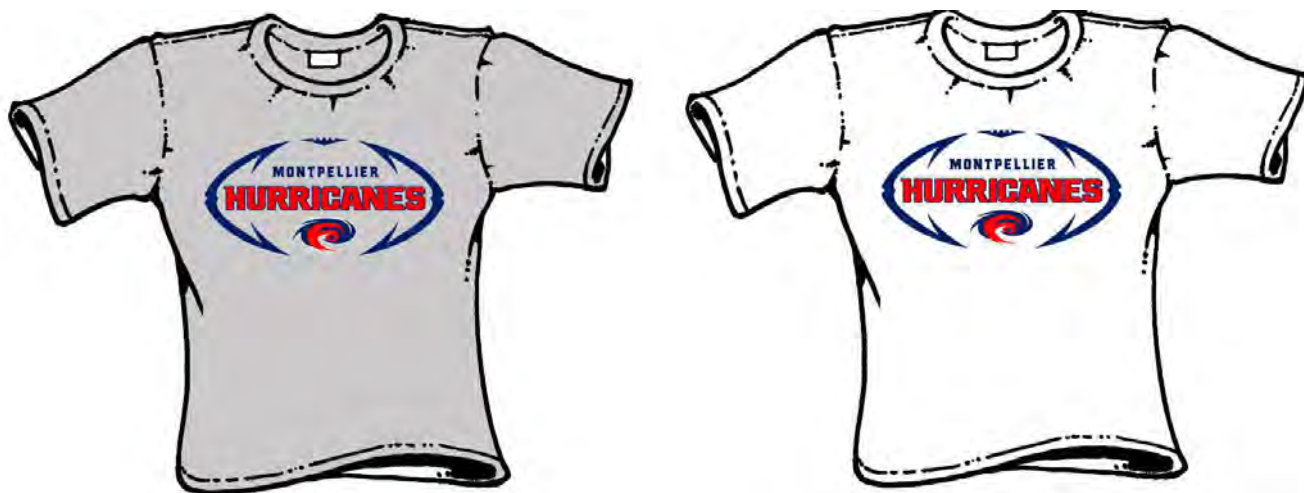
Afin d'augmenter leurs performances les joueurs peuvent s'acheter des **gants** pour mieux rattraper la balle et se protéger les phalanges. Les prix vont de 35 à 55€ suivant la protection et la qualité du matériel utilisé pour la paume.

Articles à l'effigie du Club (tarif promotionnel si acheté lors de l'inscription) :

Le club propose des **T-Shirt blanc avec impression devant et derrière** à 20€. Si achetés lors d'une inscription, le prix est minoré à **15€**. Chèque à l'ordre de MFA Hurricanes. Indiquer la taille souhaitée au dos et le nom du joueur. Tailles L, XL.



Le club propose aussi des **T-Shirt blanc ou gris en matière Dri-Fit (synthétique) avec impression** à 25€. Si achetés lors d'une inscription, le prix est minoré à **20€**. Chèque à l'ordre de MFA Hurricanes. Indiquer la taille souhaitée au dos et le nom du joueur. Tailles S, M.



Casquettes snapback broderie 3D. 25€. Si achetées lors d'une inscription, le prix est minoré à **20€**. Taille unique



Fiche de renseignements:

Ces renseignements seront diffusés et utilisés au sein du club uniquement. Ils serviront à la création d'un annuaire de joueurs mis à la disponibilité des membres du bureau.

Nom : **Prénom :**

Taille : **Poids :**

Poste souhaité en attaque : **En défense :**

E-mail :

Equipe(s) précédente(s) :

Equipe NFL préférée :

Equipe NCAA préférée :

Comment avez-vous connu les Hurricanes ?

Copain **Facebook** **Télévision** **Flyers**

Google **Antigone des associations** **Autre :** _____

Personne à contacter en cas d'accident :

- **Mère :** **Tel :**

- **Père :** **Tel :**

- **Autre :** **Tel :**

Numéro de sécurité sociale (ou joindre copie) :

Mutuelles complémentaire (ou joindre copie) :

Votre médecin de famille : **Tel :**

Joueur concerné (NOM, Prénom) : _____

Catégorie : _____

A quoi sert le chèque de caution ?

Le chèque de **200€** sert à indemniser le club si du matériel loué (casque, épaulières) ou prêté (habits de match) n'est pas restitué ou rendu sérieusement dégradé.

Il sert aussi à payer l'amende fédérale de 80€ en cas d'expulsion par les arbitres lors d'un match. Dans ce cas le joueur sera suspendu jusqu'à ce qu'il paye son amende. En fin d'année si l'amende n'est toujours pas payée, le club encaissera le chèque de caution et restituera la différence à l'auteur du chèque.

Le matériel ou habits devront être restitués au plus tard à l'AG 2016.

Si ce n'est pas le cas le chèque sera encaissé irréremdiablement.

L'équipement reste propriété du club et sera mis à la disposition des joueurs lors de chaque entraînement, matchs ou autre manifestation impliquant le club durant la saison 20015/2016.

Je soussigné (NOM et Prénom du signataire du chèque de caution)

.....

Certifie avoir pris connaissances des conditions de location du matériel présentées ci-dessus :

Date, signature (du signataire du chèque de caution) précédée de la mention lu et approuvé :

Agrafez ici le chèque de caution



SURCLASSEMENT

AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'ACCIDENT

Je soussigné (e) M., Mme
(Nom et Prénom du responsable légal)

Certifie être le responsable du mineur :

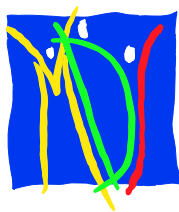
Né(e) le: / /, à

et l'autorise à pratiquer le
(Discipline pratiquée)

en compétition, dans la catégorie immédiatement supérieure à celle de son âge avec autorisation
médicale pour la saison 2015-2016 au sein du groupement sportif :.....

Fait à le / /

Signature :



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance
au bénéfice des licenciés
de la Fédération Française de Football Américain

DEMANDE D'ADHESION

(l'adhérent est toujours le licencié)

M. Mme Melle Nom : Prénom :
 Nom de Jeune Fille : Date de naissance :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Profession (nature exacte) :
 Téléphones : fixe mobile
 Email :
 Association sportive par laquelle ou au titre de laquelle le régime de base a été souscrit :

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat "SPORTMUT" ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en sus du régime de prévoyance de base souscrit, pour le compte de ses licenciés, par la Fédération Française de Football Américain auprès de la M.D.S. en cas de dommage corporel suite à un accident garanti.

J'ai décidé d'adhérer à SPORTMUT
 de ne pas y adhérer

Date limite de l'adhésion : 60^{ème} anniversaire
 Désignation du bénéficiaire en cas de décès de l'assuré :
 mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou mon concubin notoire, à défaut mes héritiers légaux, à défaut le Fonds National de solidarité et d'Actions Mutualistes.
 Autres dispositions :

FORMULE DE GARANTIES CHOISIE					COTISATION ANNUELLE € T.T.C.
Formule A :	A 1 <input type="checkbox"/>	A 2 <input type="checkbox"/>	A 3 <input type="checkbox"/>	A 4 <input type="checkbox"/>	(correspondant au choix retenu)
Formule B :	B 1 <input type="checkbox"/>	B 2 <input type="checkbox"/>	B 3 <input type="checkbox"/>	B 4 <input type="checkbox"/>	
Formule C :	C 1 <input type="checkbox"/>	C 2 <input type="checkbox"/>	C 3 <input type="checkbox"/>	C 4 <input type="checkbox"/>	
Formule D :	D 1 <input type="checkbox"/>	D 2 <input type="checkbox"/>	D 3 <input type="checkbox"/>	D 4 <input type="checkbox"/>	
Formule E :	E 1 <input type="checkbox"/>	E 2 <input type="checkbox"/>	E 3 <input type="checkbox"/>	E 4 <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Autres choix :					_ _ _ _ _ , _ _ _ _ _ € Sera déterminée après consultation de la M.D.S.

Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint(e) d'une infirmité ou d'un handicap. Au cas contraire prendre contact avec la M.D.S.
 Je suis informé(e) que la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Liberté » me donne le droit de demander communication et rectification de toutes informations me concernant qui figureraient sur tout fichier de la Fédération ou de la M.D.S. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la M.D.S. indiquée ci-dessous.

Fait à le

Signature de l'adhérent*

Cachet de la Fédération ou de l'Association Sportive

* faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"



Mutuelle des Sportifs

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité
 Mutuelle immatriculée au répertoire Sirene sous le Numéro siren n° 422 801 910
 2-4, rue Louis David - 75782 Paris cedex 16 - ☎ : 01 53 04 86 86 - 📠 : 01 53 04 86 87

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance
au bénéfice des licenciés de la Fédération Française de Football Américain

NOTICE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique du ou des sports déclarés sur la demande d'adhésion :

UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE :

Le capital que vous choisissez est le capital maximal versé en cas d'IPP égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100 %.

Aucun capital n'est versé pour un taux d'IPP inférieur ou égal à 5 %.

DES INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS D'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE:

Elles vous sont versées mensuellement à terme échu, après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise.

La période de franchise n'est pas indemnisée. La durée d'indemnisation est de 365 ou de 1095 jours selon votre choix.

Quelle que soit la durée d'indemnisation choisie, l'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DECES : qui sera versé au bénéficiaire désigné.

FORMULES ENFANT :

Seules les formules marquées d'un astérisque (*) dans le tableau figurant ci-dessous peuvent être souscrites pour les mineurs de moins de 12 ans.

Pour les mineurs de moins de 18 ans, le bulletin devra être revêtu de leur signature et de la signature des parents ou des représentants légaux.

FORMULE + DE 60 ANS :

Seule la formule marquée de deux astérisques (**) dans le tableau figurant ci-dessous peut être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

MODALITES D'ADHESION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées ci-dessous.

Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la M.D.S. accompagnée de votre règlement. A réception, la M.D.S. vous adressera un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

FORMULES	CAPITAL DECES	CAPITAL INVALIDITE (100 % IPP)	INDEMNITES JOURNALIERES	COTISATION GLOBALE(TTC)	
A 1*		30 489,80 €		5,00 €	Dans toutes ces formules, les indemnités journalières sont versées à compter du 31^{ème} jour d'incapacité temporaire totale de travail ou à partir du 4^{ème} jour en cas d'hospitalisation et ce, jusqu'à la consolidation et au plus pendant 1095 jours.
A 2**	15 244,90 €	30 489,80 €		6,30 €	
A 3	15 244,90 €		7,62 €/Jour	21,70 €	
A 4	15 244,90 €	30 489,80 €	7,62 €/Jour	26,60 €	
B 1*		60 979,61 €		9,90 €	
B 2	30 489,80 €	60 979,61 €		12,60 €	
B 3	30 489,80 €		15,24 €/Jour	43,30 €	
B 4	30 489,80 €	60 979,61 €	15,24 €/Jour	53,10 €	
C 1*		91 469,41 €		14,80 €	
C 2	45 734,71 €	91 469,41 €		18,90 €	
C 3	45 734,71 €		22,87 €/Jour	64,90 €	
C 4	45 734,71 €	91 469,41 €	22,87 €/Jour	79,70 €	
D 1*		121 959,21 €		19,70 €	
D 2	60 979,61 €	121 959,21 €		25,20 €	
D 3	60 979,61 €		30,49 €/Jour	86,50 €	
D 4	60 979,61 €	121 959,21 €	30,49 €/Jour	106,10 €	
E 1*		152 449,02 €		24,60 €	
E 2	76 224,51 €	152 449,02 €		31,50 €	
E 3	76 224,51 €		38,11 €/Jour	108,10 €	
E 4	76 224,51 €	152 449,02 €	38,11 €/Jour	132,70 €	

Ces cotisations tiennent compte des taxes en vigueur.

MDS JUILLET 2013 / DISQUE O / FEDERATIONS

(*) Options réservées aux mineurs âgés de moins de 12 ans.

(**) Seule formule pouvant être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

Les cotisations sont annuelles. Le non renouvellement de la cotisation par l'assuré met fin de plein droit à l'adhésion 40 jours après le terme principal de la dernière échéance.

Ce contrat est régi par le Code de la Mutualité.